



REGLEMENT DES COURSES

Défi de la Pierre Percée 2016



Article 1 : EPREUVES :

L'association Vir'King raid, club affilié à La Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) organise une épreuve sportive appelée « Défi de la Pierre Percée » ouverte à tous à partir de 8 ans, permettant de découvrir et de concourir dans le domaine du raid multi-sports.

Les Défis « **Thor** », « **Odin** », « **Ragnar** » et « **P'tits Vikings** » sont des parcours à réaliser par équipe de 2, où s'enchaînent des épreuves de course à pied, VTT, bike & run, course d'orientation, épreuve nautique, tir à l'arc et des épreuves surprises.

Distances approximatives : **Thor** : 65 km ; **Odin** : 40 km ; **Ragnar** : 25 km et **P'tits vikings** : 10 km

Article 2 : PARTICIPATION

- Défi **Thor** : ouvert aux adultes de niveau confirmé.
- Défi **Odin** : ouvert aux adultes et jeunes raiders à partir de 16 ans accompagnés d'un adulte
- Défi **Ragnar** : à partir de 15 ans en duo ou à partir de 13 ans accompagné d'un adulte.
- Défi des **P'tits vikings** : 1 ou 2 enfants à partir de 8 ans accompagnés d'un adulte

Les participants doivent justifier de leur aptitude à nager 25 mètres et s'immerger.

Article 3 : LIEU et HORAIRES

Le rassemblement est fixé au parking du gymnase du Val de Soulevre, à Le Bénny-Bocage pour les courses du samedi et au parking du Viaduc de la Soulevre pour le Défi des **P'tits Vikings**.

DEROULEMENT DES COURSES

Samedi 25 juin 2016 :

- ◆ Défi **Thor** (formule sportive) :
 - Les VTT seront à déposer préalablement à un endroit précisé ultérieurement
 - 7 h 30 – 8 h 30 : accueil, retrait des dossards et contrôle du matériel
 - 8 h 30 : départ en bus, puis briefing – départ à 9 h
 - A partir de 14 h : premiers retours et résultats à partir de 16 h. Repas prévus pour les participants
- ◆ Défi **Odin** (formule sportive) :
 - Les VTT seront à déposer préalablement à un endroit précisé ultérieurement
 - 7 h 30 – 8 h 30 : accueil des équipes, retrait des dossards et contrôle du matériel
 - 8 h 30 : départ en bus, puis briefing – départ à 9 h
 - A partir de 13 h : premiers retours et résultats : à partir de 16 h. Repas prévus pour les participants
- ◆ Défi **Ragnar** (formule découverte) :
 - 13 h 00 – 14 h 00 : accueil, retrait des dossards et contrôle du matériel
 - 14 h 00 : briefing et départ
 - A partir de 17 h 30 : premiers retours et résultats : à partir de 19 h. Repas : 7 €/pers.

Dimanche 26 juin 2016 : Défi découverte :

- ◆ Défi des **P'tits vikings** :
 - 11 h 30 – 12 h 30 : accueil, retrait des dossards et contrôle du matériel
 - 12 h 30 – 13 h 30 : briefing et départs décalés
 - Goûter offert aux participants

Article 4 : INSCRIPTIONS

Inscriptions limitées à 20 équipes sur le Défi **Thor**, 75 équipes sur le Défi **Odin**, 50 équipes sur le Défi **Ragnar** et 50 équipes sur le Défi des **P'tits vikings**.

Date limite d'inscription : **18 juin 2016**. Aucun engagement le jour même.

Pour s'inscrire, il faut fournir :

- ✓ Une licence FFCO 2016 ou un certificat médical portant la mention de « non contre indication à la pratique en compétition des disciplines Course à pied, VTT et canoë » datant de moins d'un an au jour de la compétition. Un modèle est disponible sur le site www.virkingraid.org.
- ✓ Le bulletin d'inscription complété en ligne (validation de l'inscription après réception des justificatifs)
- ✓ Une autorisation parentale pour les mineurs, disponible sur le site.
- ✓ Un chèque de caution de 50 € par équipe pour la location du doigt électronique Sportident, pour les défis **Thor**, **Odin**, et **Ragnar**.
- ✓ Un droit d'engagement :
 - ➔ Défi **Thor** et Défi **Odin** : 26 € par personne pour les licenciés FFCO et 30 € par personne pour les non licenciés.
 - ➔ Défi **Ragnar** : 17 € par personne.
 - ➔ Défi des **P'tits vikings** : 20 € par équipe (*).

Le dossier d'inscription complet est à envoyer à :
Office de Tourisme du Bocage Normand, La Papillonnière, 14500 VIRE.
Les chèques sont à mettre à l'ordre de : VIR'KING RAID

(*) Ce tarif est possible grâce à l'aide du Conseil Départemental du Calvados et son soutien au raid multi-sports pour les -15 ans pour les équipes inscrites au Défi des **P'tits Vikings**.

- Un plateau repas est compris après la course pour les participants du Défi **Thor** et **Odin**.
- Possibilité de réserver un plateau repas pour le défi **Ragnar** (7 € / personne)
- Les accompagnateurs de tous les défis du samedi peuvent réserver un repas (7 € / personne)
- Un goûter est offert après la course pour les participants du Défi **P'tits vikings**.

Article 5 : MATERIELS

- ➔ **Obligatoires** : VTT, casque, gants, téléphone portable correspondant au numéro donné sur le bulletin d'inscription, ravitaillements (eau, aliments énergétiques...), couverture de survie.
- ➔ **Recommandés** : compteur VTT, porte-carte, boussole, kit de réparation...

Article 6 : RESPONSABILITES

L'organisateur décline toute responsabilité en cas :

- d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du concurrent.
- d'accident provoqué par le non respect du code de la route. Les concurrents ne sont en aucun cas prioritaires sur les véhicules.
- de non respect des consignes des organisateurs, des commissaires de course ou des signaleurs.
- de non respect des autres usagers, des lieux fréquentés, des zones interdites mentionnées sur les cartes.
- de la perte ou du vol d'objets ou du matériel.
- du non port du casque lors des épreuves de VTT et bike & run.

Article 7 : ASSURANCES

L'organisation est couverte par l'assurance responsabilité civile souscrite auprès du Cabinet Delporte – 60 rue des Carmes – 17500 JONZAC en conformité avec le Code du Sport et décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs. L'organisateur ne répond pas des dégâts ou blessures occasionnées par les participants. Ceux-ci sont couverts par leur propre assurance « dommages-accidents ». Il sera délivré aux participants non licenciés FFCO un titre de participation, une licence ponctuelle valable pendant la durée de l'épreuve (Pass' Orientation).

Article 8 : GESTION ELECTRONIQUE DES RESULTATS

Chaque participant devra vider son pointeur électronique (remise à zéro de la mémoire) et contrôler son bon fonctionnement. Ces opérations se feront en utilisant les boîtiers « Effacer » et « Contrôler » sur le lieu de départ.

A l'arrivée, les concurrents devront rejoindre l'arrivée pour poinçonner le boîtier « Arrivée » pour stopper le chronométrage. Le passage par l'arrivée est obligatoire, même en cas d'abandon.

Article 9 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Le classement est procédé selon le temps obtenu majoré ou minoré par les bonifications ou pénalités.

Pour les défis **Thor** et **Odin** : la première équipe recevra un trophée « Pierre Percée ».

Il sera établi un classement général, masculin, féminin et mixte. Des récompenses seront remises aux trois premiers de chaque catégorie pour les défis **Thor** et **Odin** et au 1er de chaque catégorie pour le Défi **Ragnar**.

Un lot souvenir sera remis à tous les participants.

Article 10 : DISQUALIFICATION ET PENALITES

Motifs de disqualification :

- Non respect du règlement ou non respect du code de la route, non port du dossard
- Absence du port du casque, jugulaire non serrée pendant les épreuves de VTT et de bike & run.
- Utilisation d'un VTT à assistance électrique ou d'un système de géolocalisation GPS.
- Les équipiers doivent impérativement rester ensemble tout au long de la course, à vue et à portée de voix.
- En cas d'injures ou de comportement agressif envers les membres de l'organisation ou autre concurrent.
- Non respect du parcours, départ anticipé, ravitaillement externe, comportement antisportif.
- Non respect de l'environnement (jet de détritux, papiers, bouteilles, emballages barres, de gels,...)

Pénalités : chaque balise manquante donne une pénalité de temps, dont les modalités seront détaillées lors du briefing.

Article 11 : RAVITAILLEMENT

L'organisation prévoit un ravitaillement sur le parcours, tout en rappelant que les épreuves sont en autosuffisance.

Article 12 : ANNULATION

L'organisation n'effectuera aucun remboursement d'inscription après le 21 juin 2016 pour annulation. En cas de force majeure ou d'obligation réglementaire (alerte météorologique orange ou rouge, avis de la préfecture...), les organisateurs pourront prendre la décision de modifier ou d'annuler l'épreuve. Aucune demande de remboursement de frais d'inscription ne pourra être réclamée dans ce cas.

Article 13 : DROITS A L'IMAGE

Les concurrents s'engagent par leur participation à l'exploitation de leur image par l'association « Vir'king raid » et la diffusion des photos et vidéos publiées sous la licence CC-BY-NC (reproduction, sans utilisation commerciale), ainsi que l'acceptation de votre nom pour l'affichage des résultats.

Article 14 : REGLEMENT

L'engagement au Défi de la Pierre Percée implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Les organisateurs se réservent le droit de faire évoluer les points techniques du règlement.

